

ACTION URGENTE

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE. UN RÉFUGIÉ OBTIENT UNE LIBÉRATION SOUS CAUTION MAIS FAIT TOUJOURS L'OBJET DE POURSUITES

Loghman Sawari, un réfugié iranien, a été libéré sous caution le 14 février, mais fait toujours l'objet de poursuites pour avoir utilisé de fausses informations afin d'obtenir un passeport après avoir s'être rendu en avion à Fidji vers le 24 janvier 2017 et avoir tenté de demander l'asile sur place.

Loghman Sawari a été expulsé de Fidji vers la Papouasie-Nouvelle-Guinée sans que sa demande d'asile ait été examinée. Il a été maintenu en détention pendant dix jours avant d'être libéré sous caution le 14 février 2017. Il fait toujours l'objet de poursuites pour avoir utilisé de fausses informations afin d'obtenir un passeport, infraction passible d'une amende d'un montant pouvant aller jusqu'à 10 000 kinas de Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'une peine de six mois d'emprisonnement. En vertu de l'article 31 de la Convention relative au statut des réfugiés, les États contractants ne peuvent appliquer de sanctions pénales aux réfugiés du fait de leur entrée ou de leur séjour irréguliers. Par conséquent, même s'il a effectivement utilisé de faux documents d'identité, Loghman Sawari ne devrait pas faire l'objet de sanctions pour avoir quitté la Papouasie-Nouvelle-Guinée en vue de demander l'asile ailleurs.

En août 2013, Loghman Sawari, alors âgé de 17 ans, a été incarcéré illégalement au centre de détention pour hommes adultes géré par l'Australie sur l'île de Manus, en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il y a été maintenu en détention pendant environ trois ans, pendant que sa demande d'asile était traitée. Les conditions de vie sur l'île de Manus et l'incertitude prolongée dans laquelle il a été maintenu s'apparentent à une forme de torture ou de mauvais traitements cruels ou dégradants. Une fois que les demandes d'asile ont été examinées, les autorités de Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'Australie ne prodiguent aucune aide, financière ou autre, aux réfugiés qui choisissent de vivre en dehors des deux enceintes semblables à des prisons qui se trouvent sur l'île de Manus. Elles ne leur fournissent pas non plus de document d'identité ou de voyage. Les réfugiés se voient dénier le droit de travailler et de se déplacer librement dans le pays, ce qui fait qu'ils ne peuvent se réinstaller en Papouasie-Nouvelle-Guinée ni même quitter le pays.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à abandonner immédiatement et sans condition toutes les charges retenues contre Loghman Sawari ;
- demandez-leur de veiller à ce que Loghman Sawari reçoive les soins médicaux et le soutien psychologique qui lui sont nécessaires, et à ce que ses besoins fondamentaux en matière de nourriture et de logement décent soient satisfaits ;
- engagez-les à autoriser et à faciliter la réinstallation de Loghman Sawari en Australie, premier pays auprès duquel il a sollicité l'asile, ou dans un pays tiers approprié.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 7 AVRIL 2017 À :

Ministre de l'Immigration de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Rimbink Pato
PO Box 639
Waigani, Port Moresby
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Fax : +675 325 5206

**Formule d'appel : Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,**

Ministre de l'Immigration et de la
Protection des frontières

Peter Dutton
PO Box 6022, Parliament House,
Canberra ACT 2600, Australie
Fax : +61 (02) 6273 4144
Courriel : peter.dutton.mp@aph.gov.au

**Formule d'appel : Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Premier ministre de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Peter O'Neill
PO Box 639
Waigani
Port Moresby
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Fax : +675 327 7480

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax numberEmail addressSalutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 37/17. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa34/5634/2017/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE. UN RÉFUGIÉ OBTIENT UNE LIBÉRATION SOUS CAUTION MAIS FAIT TOUJOURS L'OBJET DE POURSUITES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Loghman Sawari dit avoir été victime de persécutions en Papouasie-Nouvelle-Guinée parce qu'il était réfugié. Il a indiqué qu'il avait été agressé par un gardien au centre de détention en septembre 2015 parce qu'il aurait demandé plus de lessive, et qu'il avait été emprisonné sans inculpation à quatre reprises au poste de police de Lorengau, car il aurait entamé une grève de la faim et demandé un visa. Loghman Sawari affirme qu'il a signalé des agressions, des menaces de mort et un vol au chef de la police provinciale de Manus, David Yapu, mais qu'aucune mesure n'a été prise.

En décembre 2016, environ 850 réfugiés de sexe masculin étaient toujours en Papouasie-Nouvelle-Guinée après y avoir été envoyés par les autorités australiennes. La plupart de ces hommes vivent dans deux établissements situés sur l'île de Manus, leur liberté de mouvement est restreinte et ils n'ont pas le droit de travailler. Ces locaux sont surpeuplés et exigus et les soins médicaux y sont inadaptés. Amnesty International, le HCR comme le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ont condamné la détention de réfugiés et l'incapacité des autorités à les protéger des violences dans ce centre.

Le 26 avril 2016, la Cour suprême a statué que la détention de réfugiés et de demandeurs d'asile pendant plus de trois ans était illégale et contraire à la Constitution et a ordonné aux autorités de Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'Australie de fermer immédiatement les camps. Ceux-ci sont toujours ouverts, mais des réfugiés ont engagé des poursuites pour accélérer leur fermeture.

Trois personnes sont mortes pendant leur détention sur l'île de Manus depuis 2012 : Reza Berati, un demandeur d'asile iranien, a été tué lorsque des habitants de l'île ont attaqué le centre en février 2014 ; Hamid Khazaei, un Iranien, est mort des suites d'une infection au pied en septembre 2014 ; Faysal Ahmed, un réfugié soudanais de 27 ans, est quant à lui mort le 24 décembre 2016 des suites d'une chute et de convulsions. Deux personnes ont été reconnues coupables de la mort de Reza Berati, mais des témoins ont affirmé qu'au moins deux autres personnes étaient impliquées et celles-ci n'ont pas été poursuivies. Au-delà de la mort de Reza Berati, plus de 100 détenus ont reçu des soins pour des blessures liées aux violences qui avaient éclaté au centre, mais seules les deux personnes condamnées évoquées ci-dessus ont eu à rendre compte de leurs actes.

Bien que certains réfugiés puissent quitter les deux établissements pour migrants de l'île de Manus pendant la journée, des couvre-feux stricts sont imposés. Des agressions physiques contre des demandeurs d'asile sont signalées, mais il est rare que la police locale ouvre des enquêtes sur ces faits et que les auteurs présumés soient poursuivis. Vers le 10 août 2016, deux réfugiés afghans ont été violemment agressés par des habitants de l'île de Manus.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'est pas un lieu évident pour la gestion des réfugiés ou leur réinstallation. Le pays, appauvri, connaît un taux de chômage élevé et de graves problèmes de violence, notamment à l'égard des femmes ; les étrangers sont la cible d'une discrimination généralisée. Les violences policières sont omniprésentes. Le bilan du pays en ce qui concerne la protection du nombre limité de réfugiés qu'il a accueillis à ce jour (essentiellement des personnes originaires de la province de Papouasie en Indonésie) est déplorable. Les chances d'intégrer avec succès un plus grand nombre de réfugiés aux cultures et croyances plus diverses sont limitées.

L'Australie a également envoyé un peu plus de 1 000 réfugiés (principalement des femmes et des enfants), au titre d'un accord similaire, dans la petite nation insulaire de Nauru, où des réfugiés ont signalé des violences et des agressions sexuelles de la part d'habitants de l'île. La police n'a pas mené d'enquête en bonne et due forme sur ces plaintes.

Amnesty International continue à appeler les autorités d'Australie, de Papouasie-Nouvelle-Guinée et de Nauru à cesser de délocaliser le traitement des demandes d'asile et à transférer en Australie, ou dans un pays tiers approprié, tous les réfugiés et demandeurs d'asile envoyés à Nauru et sur l'île de Manus.

Nom : Loghman Sawari
Homme

Action complémentaire sur l'AU 37/17, ASA 34/5770/2017, 24 février 2017